PISCINE

Si vous venez de vous départir de votre piscine, vous avez droit à un remboursement de la taxe d'eau (tarif piscine). Pour obtenir un remboursement, vous devez, soit remplir ce formulaire ou nous aviser par écrit **avant le 31 juillet.** Si votre avis nous parvient à une date postérieure, la modification sera effective dans le compte de taxes de l'année suivante.

Nom du propriétaire:			
Adresse:			
Téléphone:			_
Adresse courriel:			_
Numéro de matricule:	59020		
Je déclare par la présente qu'il n'y a plus de piscine,			
	Hors terre	Creusée	
depuis le		20	_ à l'adresse indiquée plus haut.
J'apprécierais que les ajustements pour la taxation annuelle soient effectués en conséquence.			
		-	20
Signature ou nom de la personne qui fait la demande			Date

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété et signé:

À:

finances@ville.varennes.qc.ca

ou par la poste à : Ville de Varennes Service des finances 175, rue Sainte-Anne Varennes (Québec) J3X 1T5

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 652-9888.